



PRP sans liquidation judiciaire et pourtant découvert autorisé

Par **valye**, le **04/09/2019** à **11:50**

Bonjour ma fille suite à un dossier de surendettement dont elle a eu gain de cause , elle n'avait aucuns crédit juste une dette envers son propriétaire qui à été effacé, donc PRP sans liquidation judiciaire. Celui ci prend fin le 14/10 et pourtant j'apprends seulement aujourd'hui que sa banque pendant ceci lui à accordé un découvert assez important !! avait ils le droit de faire ceci ? puisque je croyais que nous n'avions pas droit à un crédit pendant toute la période d'effet de cette procédure , un découvert est bien considéré comme un crédit non ? merci